

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2010

REUNION DES 25 et 26 novembre

**N° 2010/
O2/058**

**REPONSE DE MONSIEUR PAUL GIACOBBI
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION ORALE POSEE PAR Madame Annonciade NIELLINI
AU NOM DU GROUPE « Démocrates, Socialistes et Radicaux »**

**OBJET : Du respect des réglementations environnementales
aux contraintes budgétaires**

Madame la Conseillère,

L'eau est un bien précieux dont nous sommes collectivement responsables et dont nous pouvons nous réjouir de ne pas manquer en Corse. Sa gestion concerne des domaines vastes et complexes. La loi de 2002 relative à la Corse confère clairement à la CTC la compétence de la gestion équilibrée des ressources en eau sur l'ensemble de notre territoire.

Sur le plan réglementaire, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 reprend l'essentiel de la législation en vigueur en y intégrant les dispositions de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 qui

regroupe quant à elle l'ensemble des directives sectorielles existantes (eaux de baignade, eaux potables, eaux résiduaires urbaines...).

La LEMA renforce notamment les pouvoirs de police de l'Eau, prescrit la création de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), et institue une articulation plus efficace des actions de ces services de l'Etat. En effet, le plan d'actions des Missions Interservices de l'Eau (MISE) départementales prévoit, par instructions du ministère chargé de l'environnement, un durcissement des actions de terrain (contrôles renforcés, mises en demeure, procès-verbaux...), afin de répondre dans les meilleurs délais aux exigences européennes et éviter ainsi tout contentieux et éventuelle condamnation de la France, tout particulièrement au regard des objectifs environnementaux assignés aux milieux aquatiques dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et donc au regard du programme de mesures que les MISE doivent mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Le Comité de Bassin, à l'initiative de notre Collectivité, s'est attelé depuis sa création à définir la politique de l'eau à mener sur notre territoire avec l'ensemble des partenaires concernés, aussi bien en identifiant les stratégies d'actions prioritaires qu'en planifiant leur mise en œuvre et leur financement. Vous avez d'ailleurs cité dans votre intervention la plupart des problématiques soulevées lors de la construction du SDAGE et des enjeux et objectifs que s'est fixé le Comité de Bassin à travers le programme corse du 9^{ème} programme d'intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau.

Le retard structurel connu sur notre Ile, les moyens financiers souvent exsangues de nos communes rurales ajoutent certes des difficultés à satisfaire ces objectifs ambitieux. Mais nous devons tous ensemble relever ces défis en sachant contourner ces handicaps : savoir exploiter et tirer profit des expériences déjà éprouvées ailleurs, afin de faire les choix technico-économiques réalistes les mieux adaptés à nos spécificités insulaires.

Un programme global de 300 M€ de travaux a été planifié sur une période de 6 ans en partenariat avec l'Agence de l'Eau et les

Départements pour satisfaire les besoins dans le domaine de l'eau jusqu'en 2013. Les aides du PEI viennent abonder ce dispositif.

Les ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement représentent des infrastructures de base indispensables à la vie de nos concitoyens. Leur caractère prioritaire est reconnu par tous. Les contraintes réglementaires qui s'y rattachent sont en effet très fortes ; elles ont pour objectifs à la fois de préserver les ressources en eau et la santé publique.

Si les enveloppes de crédits prévues dans le domaine de l'alimentation en eau potable paraissent suffisantes pour répondre aux attentes des collectivités locales, en revanche les crédits destinés à l'assainissement se sont avérés largement insuffisants pour faire face d'une part aux mises aux normes européennes et, d'autre part, aux opérations projetées par les communes rurales.

Face à l'importance des chantiers à mener et à leur coût qui représente une lourde charge pour les finances publiques, il est essentiel que les options retenues restent raisonnables et efficaces, tant en terme d'investissement initial qu'en terme d'exploitation des ouvrages, pour les maîtres d'ouvrage publics.

Conscient de ces difficultés et soucieux d'une bonne gestion, autant des ressources en eau que des finances publiques, je compte apporter plus de cohérence et de synergie dans ce domaine d'intervention par :

Une concertation renforcée avec les services de Police de l'eau : nos services sont quelquefois associés aux réunions des MISE relatives aux opérations prioritaires pour le respect de la réglementation ; je demanderai à M. le Préfet de conforter cette démarche afin d'améliorer les échanges ;

Une négociation financière aussi bien dans le cadre de l'élaboration du 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau qu'au titre de la troisième convention du Programme Exceptionnel d'Investissement qui tiendra bien évidemment compte

de la réalité des besoins et permettra d'optimiser les financements publics, afin notamment de maintenir pour les communes rurales un taux global d'aides de 80 %, voire 90%, comme le permet la loi pour celles faisant partie d'un EPCI à fiscalité propre, taux pouvant être majoré par le Fonds de Compensation de la TVA ;

Une aide à la décision pour les communes rurales : il s'agira tout d'abord, en collaboration avec l'Agence de l'Eau, de sensibiliser les bureaux d'études et d'ingénierie technique et financière sur notre volonté de mettre en œuvre un programme certes ambitieux, mais développant des solutions technico-économiques raisonnables et adaptées aux besoins et aux moyens des maîtres d'ouvrage locaux et, enfin, de développer au sein de notre collectivité les missions de conseil et d'appui qu'attendent les communes rurales pour la définition de leur programme de travaux, ainsi que pour l'instruction administrative de leurs projets.

Je vous remercie.

Je vous remercie.

PAGE

PAGE 3

PAGE

PAGE 4